

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Affiché le
ID : 056-215602244-20230303-04_02_2023-DE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 08

04 – 02 - 2023

L'an deux mille vingt trois
le : 28 février

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur BERTHET Michel, Maire.

Date de convocation : 13/02/2023

Présents : MM. BERTHET Michel, DANY Stéphane, GUYOT
Roselyne, MICHEL Rémi, DESFONTAINES Gilles, BRULE
Corinne et PERRET Morgane

Absent : ASFEZ Peggy: a donné pouvoir à DANY Stéphane
GUILLEMOT Thomas, LE GOFF Tony

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote des Taux d'Imposition 2023

Le Conseil Municipal,

sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de l'année 2023 :

- Taxe Foncière (bâti) : 39,38 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 51,19 %

Pour copie conforme
Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 28 février 2023

Certifié exécutoire

**Le Maire
Michel BERTHET**

